

INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS

Une ambiance saine à la réunion Non au harcèlement sexuel !

- L'ISP souhaite que sa réunion se déroule dans une ambiance saine, tant pour les hommes que pour les femmes.
- Etant de plus en plus consciente des problèmes que provoque le harcèlement sexuel, l'ISP tient à affirmer sa claire opposition à tout comportement qui pourrait être considéré comme offensant.

Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Le harcèlement sexuel, c'est toutes les avances sexuelles, verbales ou physiques, non désirées, les expressions explicitement désobligeantes ou les remarques sexistes qui offensent le travailleur ou la travailleuse auxquels elles s'adressent, qui font que ces derniers se sentent menacés, humiliés, pris de haut, harcelés, ou qui portent à conséquence sur le travail, sur la sécurité du travail ou représentent une menace ou une intimidation dans le milieu du travail.

Par *harcèlement sexuel*, on entend toute une série d'avances à caractère sexuel non désirées, notamment:

- les contacts physiques ou des attouchements non nécessaires;
- les remarques, blagues ou commentaires suggestifs et malvenus, les excès de langage délibérés;
- les invites gaillardes et compromettantes;
- l'usage d'images pornographiques sur les lieux de travail;
- la demande de relations sexuelles;
- les provocations physiques.

Source: Bureau international du travail

- En tant que syndicalistes, nous ne voulons pas que de tels problèmes apparaissent.
- En cas de nécessité, veuillez contacter un responsable de l'ISP durant la réunion pour vous soutenir et vous conseiller.
- Tout membre du personnel de l'ISP ou d'un affilié de l'ISP qui réalise une mission ou participe à une activité en tant que représentant(e) de l'ISP se doit de respecter le pays où il se trouve, ses habitants et sa culture, et de donner une bonne image de l'ISP, conformément aux principes de l'Organisation. Ceci veut notamment dire qu'il/elle n'achètera ni n'acceptera aucun service sexuel, que ce soit pendant ou en dehors des heures de travail.
- En outre, tous les membres du personnel et représentants de l'ISP doivent veiller à ce que les relations humaines et commerciales établies au cours d'activités réalisées au nom de l'ISP soient conformes aux normes les plus strictes en matière de respect des droits humains, protection de l'environnement et solidarité.